

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 20 juillet 2023

Présents : 13

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 20 juillet, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 16 juin 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUUF, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés : M René VALLIER donne pouvoir à M Nicolas BERGER

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M Nicolas BERGER

Quorum : 8

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023

Délibération : *Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024*

Délibération : *Convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant*

Délibération : *Sima Coise– Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022*

Délibération : *Autorisation de signature du contrat de VEFA pour le lot n°11 du lotissement « Le Clos Saint Charles »*

- *Questions diverses*

- *Etanchéité toiture par Gécape-Sud*

- *TEPOS*

- *Comptes rendus des commissions intercommunales*

→ **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 juin 2023**

M. Le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de séance du 20 juin 2023.

14 VOIX POUR.

→ M. le Maire a demandé au conseil de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la cession du fonds de commerce situé 514 Rue du Tilleul. Il annonce le retrait de la délibération « *Autorisation de signature du contrat de VEFA pour le lot n°11 du lotissement : Le clos St Charles* », suite à un manque d'information. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout et le retrait à l'ordre du jour.

→ **Délibérations**

DÉLIBÉRATION : PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Depuis le 1er janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement. Cette nouvelle norme comptable, la M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Cette réforme entraînera un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A PASSER ENTRE LA CAF DU RHONE, LA MSA, LA CCMDL ET LES 32 COMMUNES LA COMPOSANT

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL.

Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023.

Il est proposé d'approuver la convention à passer avec la CAF du Rhône et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : SIMA COISE– RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : CESSION BAIL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à POMEYS du 17 juillet 2019, la Commune de POMEYS a donné à bail commercial à MME BANCEL les locaux ci-après désignés :

A POMEYS (RHÔNE) 69590 514 rue du Tilleul,

Un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée comprenant : un magasin avec réserve, une cuisine et des sanitaires. A prendre dans la parcelle cadastrée :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|----------|------------------|
| C | 848 | LE BOURG | 00 ha 02 a 27 ca |

Pour une durée de NEUF (9) années ayant commencé à courir le 17 juillet 2019 pour se terminer le 17 juillet 2028.

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE du 1^{er} juin 2023 Madame BANCEL s'est engagée à vendre à Monsieur VONIER, ou à toute personne morale à lui substituée, son fonds de commerce **d'ÉPICERIE, VENTE DE PRODUITS ARTISANAUX LOCAUX, DEPOT DE PAIN ET JOURNAUX** sis à POMEYS (69590) 514 rue du Tilleul, lui appartenant, connu sous le nom commercial « **MONTS PANIER LOCAL** ».

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Etanchéité toiture par Gécape-Sud** : Les travaux concernant la terrasse du foot devraient se terminer fin juillet. Par ailleurs, il a été constaté que la petite terrasse triangle à la salle des sports nécessitait une réfection, ce qui a été fait par la même entreprise.
- **TEPOS** : Les 27, 28 et 29 septembre 2023, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais accueillera les 13^e Rencontres Nationales des Territoires à Energie Positive (TEPOS). Ces journées sont réservées aux partenaires, professionnels, associations, élus, institutions. Elles permettent de mettre en lumière le réseau des territoires à énergie positive. Ces rencontres seront basées principalement au Château de Pluvy. Chaque année une collectivité ayant atteint le dispositif Commune à Énergie Positive (CEPOS) organise cet évènement en partenariat avec le Comité de liaison pour les énergies renouvelables (CLER) pour mettre en avant toutes les actions, les réalisations mises en place sur le territoire national. En organisant des rencontres chaque année, le réseau s'enrichit et rassemble des acteurs engagés dans la transition énergétique. Ces rencontres sont payantes et s'adressent à des partenaires. M Nicolas BEGER fait part d'informations en complément suite à sa participation la Commission communautaire Transition Ecologique TEPOS 2023, à savoir que chaque commune de la CCMDL aura le droit à un pass gratuit.
- **Festival des rencontres agricoles** : Cette rencontre aura lieu à Pomeys en septembre 2024. Cet évènement permet la mise en lumière de l'agriculture et de ce qui est réalisé au sein du département.
- **City stade** : Le dossier de subvention devrait être étudié en séance plénière par la Région au mois de septembre.
- **Clocher de l'Eglise** : Un courrier a été reçu en mairie demandant l'arrêt des cloches la nuit et la réduction en journée. Pour l'instant, s'agissant d'une seule demande le rythme des cloches restera inchangé.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Bâtiment : M. LUXEMBOURGER explique que les travaux de rénovation de la salle Paul CLAUDEL finiront fin juillet. Concernant le bâtiment LETREVE, le remplacement des radiateurs aura lieu la dernière semaine d'août.

Voirie : Mme RAGEYS informe qu'il va y avoir un traçage d'un parking au lotissement Bel Horizon. Suite à des stationnements gênants dans le virage de la Neylière, le traçage d'une ligne jaune va être fait.

- **Concours maison fleuries** : Le jury fera le tour de tous les jardins et potagers inscrits à au concours communal le mardi 25 juillet.

La date du prochain Conseil municipal est le jeudi 7 septembre.

La séance est levée à 22 h 24.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
M Nicolas BERGER

Affichée et publiée le :